



info Parc

Spéciale COP 21

La transition énergétique au coeur des Parcs



Visite de la chaudière bois à Berd'huis.

« Les élus et les délégués du Parc du Perche sont très satisfaits de cette prise de conscience qui rejoint nos convictions profondes. », se réjouit Jean-Pierre Géroudeau, président du Parc du Perche. « Les Parcs naturels régionaux travaillent depuis 50 ans à la sensibilisation aux questions environnementales, à la préservation de nos ressources et de nos patrimoines. Quant au Parc du Perche, cela fera bientôt 18 ans que nous œuvrons au quotidien sur ces sujets. »

« La Charte du Parc prend en compte cette nécessité de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, contre les pollutions, la destruction de la biodiversité », rappelle Jean-Pierre Géroudeau. « Toutes nos actions convergent vers ces objectifs : par une meilleure connaissance des milieux, de la faune et de la flore, par un accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) déployées par le Parc, par un urbanisme durable que nous défendons auprès des communes engagées dans la mise à jour de leurs documents d'urbanisme, par la promotion d'un tourisme de nature et des patrimoines... »

« Le développement des circuits courts et de l'approvisionnement local a également été érigé au rang de priorité par le Parc. On commence à en voir les effets avec l'arrivée de nouveaux agriculteurs en circuits courts qui trouvent face à eux des communes en demande de produits locaux pour leurs cantines par exemple. La création de l'Espace-test agricole du Perche a favorisé ces échanges de proximité à Bretoncelles où sont installés les premiers jeunes en test », poursuit le président du Parc. « Autre priorité du Parc désormais : le développement des sources d'énergie renouvelables. Nous avons déjà des partenariats pour favoriser l'installation de chaudières alimentées en bois de haie déchiqueté. Le recrutement d'un chargé de mission spécifique est d'ailleurs prévu pour 2016. »

[Plus d'infos sur la filière bois énergie sur le site du Parc.](#)

La chasse aux logements vacants est ouverte



900 logements vacants ont été recensés dans 20 bourgs-pôles du Parc.

Le Parc s'est emparé d'un sujet qui touche à la fois l'urbanisme durable, l'économie de terres agricoles, la rénovation thermique et invite plus largement à repenser la vie dans nos communes : la résorption des logements vacants en centre-bourg. C'est cette initiative percheronne qui sera présentée dans le cadre de la COP21, parmi les 51 propositions émanant des Parcs naturels régionaux.

« En 2013, le territoire du Parc comptait 4700 logements vides. Les centres bourgs sont de plus en plus impactés par ce phénomène : la vacance a augmenté de 27% en 5 ans dans les villes pôles, délaissées au profit des communes périphériques », explique Florence Sbile, responsable du pôle urbanisme durable au Parc.

En partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, une étude a été réalisée dans vingt bourgs pôles retenus pour, dans un premier temps, recenser les biens vacants, les localiser, identifier les propriétaires et comprendre les raisons de leur inoccupation. « Un recensement réalisé avec les élus et les agents communaux. Leur connaissance du terrain permet bien souvent de déterminer la raison de leur inoccupation. 912 logements vacants ont ainsi pu être recensés », ajoute Florence Sbile.

Dans un second temps, il s'agira de réinsérer certains biens sur le marché immobilier, à partir d'outils existants ou en trouvant des outils innovants. L'idée est d'expérimenter et de tirer des exemples qui pourront être appliqués ailleurs. Les projets de remise sur le marché pourront être portés par des collectivités locales, des bailleurs publics ou privés.

Consommer local et de saison



La manifestation Saveurs d'automne a eu lieu le mois dernier à la Maison du Parc pour sensibiliser le public aux vertus d'une consommation locale.

Les circuits courts alimentaires de proximité constituent aujourd'hui une opportunité économique non négligeable que ce soit pour le producteur (sécurisation de son modèle économique), le consommateur (prix ajusté au coût réel) ou le territoire (création d'emplois locaux).

Le respect de la saisonnalité, la proximité avec un consommateur mieux sensibilisé aux enjeux environnementaux et surtout les modes de production (bio,

absence d'emballages jetables) permettent aussi de réduire l'impact sur l'environnement, et notamment en terme d'émission de gaz à effets de serre.

Par la création de l'Espace-test agricole du Perche, avec un premier lieu-test à Bretoncelles et deux nouveaux en projets à Moulicent et La Perrière, le Parc soutient l'installation de jeunes actifs en circuits-courts et en maraîchage bio. Depuis plusieurs années, il suit également un groupe de cuisinières en restauration collective engagées dans une formation à l'approvisionnement et à l'utilisation de produits locaux et/ou bio.

Pour un Noël éco-responsable et chaleureux



Tous les événements de la Maison du Parc s'inscrivent dans une démarche de manifestations éco-responsables. Cela passe par la réduction du papier utilisé pour la communication, la sensibilisation du public par la mise en place de poubelles de tri sélectif, l'incitation au covoiturage, la sensibilisation des exposants afin qu'ils utilisent des éclairages basse-consommation et des emballages sobres et respectueux de l'environnement, restauration sur place à base de produits locaux, ateliers recyclage...

Ce sera à nouveau le cas samedi 12 et dimanche 13 décembre avec la nouvelle édition de Noël à Courboyer. Le marché traditionnel accueillera plus de 20 artisans et créateurs locaux. Des ateliers, contes et spectacles gratuits seront à partager en famille. Le tout dans le cadre exceptionnel du manoir de Courboyer, bien au chaud et à l'abri. Et comme tous les ans, nous vous offrons un verre de jus de pomme chaud à la cannelle bien sûr !

La COP, c'est quoi ?



COP21 • CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueille et préside la 21e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21).

C'est une échéance cruciale puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous, pour maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C.

Un réchauffement de 2°C cela vous semble peu ? Et pourtant c'est à l'échelle de la planète comme passer de 37 à 39°C pour le corps humain ! Une fièvre déjà dangereuse.

C'est à Copenhague en 2009, que les pays ont affirmé leur volonté de limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2100. Pour atteindre cet objectif, les experts climatiques du GIEC estiment que les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites de 40 % à 70 % d'ici à 2050 et que la neutralité carbone (zéro émission) doit être atteinte au plus tard à la fin du siècle.

Ce ne sont pas moins de 195 pays-parties qui sont autour de la table pour atteindre ces objectifs.

Charte forestière de territoire



Un nouvel outil pour une gestion concertée et durable de la forêt.

Petits bois ou grands massifs, la forêt est un élément important du patrimoine percheron et remplit une multitude de fonctions. Le Parc porte la Charte forestière de territoire du Perche, un nouvel outil de gestion durable qui prend en compte tous les services rendus par la forêt, dans une perspective de développement durable, homogène et concerté : services économiques (production de bois, droits de chasse, pisciculture dans les étangs forestiers, tourisme...), environnementaux (milieux, faune, flore, champignons, stockage de CO2, rôle dans le cycle de l'eau et la régulation des débits...) et sociaux (activités de loisirs, découverte...).

Le diagnostic a permis de dégager des enjeux à traduire en actions concrètes. Il a notamment montré que les forêts du Perche sont globalement sous-exploitées, avec une mobilisation du bois inférieure au potentiel. La desserte, très importante pour l'exploitation et la rentabilité des massifs, est globalement bonne en forêt publique et à améliorer en forêt privée.

La filière bois est bien développée dans le territoire de la Charte mais demande une double adaptation de la gestion forestière (sélection des essences produites en fonction de la demande) et de la filière de transformation (valorisation de la production de bois locale) afin de mieux valoriser localement le bois en circuit court. Aujourd'hui, une partie de la production de bois est exportée et parfois réimportée après transformation, tandis que la filière locale se fournit pour une bonne partie hors du territoire.

